



# ma-cantine

.agriculture.gouv.fr

Réussir la transition  
vers une alimentation durable

**CAS PRATIQUE**  
**Cuisines centrales, sites satellites :**  
comment s'accorder pour une expérience fluide  
sur *ma cantine* ?  
Février 2025

## **Remarque préalable**

Si vous rencontrez la moindre difficulté de compréhension, n'hésitez pas à contacter le support de la plateforme *ma cantine* : [support-egalim@beta.gouv.fr](mailto:support-egalim@beta.gouv.fr).

## **Restauration collective**

Activité de restauration hors foyer caractérisée par la fourniture de repas à une collectivité de consommateurs réguliers, liée par accord ou par contrat ainsi que l'activité des cuisines centrales, qui le cas échéant, les approvisionnent.<sup>1</sup>

### ◎ *ma cantine, qu'est-ce que c'est ?*

*ma cantine* est une plateforme numérique gouvernementale à destination des gestionnaires de restaurants collectifs et de leurs convives et développée par le ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt (MASAF) et la Direction interministérielle du numérique (DINUM) pour les accompagner dans la mise en œuvre de la loi EGALIM.

Elle s'adresse à **tous les acteurs de la restauration collective privés et publics** et vise à recenser chaque lieu de restauration pour informer les convives, suivre les trajectoires de transition alimentaire des différents territoires et/ou secteurs de restauration, mieux connaître et ainsi mieux accompagner l'ensemble des acteurs de la restauration collective tout en s'adaptant aux spécificités de chacun.

**Afin que chaque site de restauration puisse répondre à l'obligation d'inscription et de transparence vis-à-vis des objectifs de la loi EGALIM en restauration collective**, la plateforme *ma cantine* offre un tableau de bord dédié aux responsables via la création d'un compte. Pour cela, il suffit de créer un compte utilisateur avec une adresse e-mail et de référencer la cantine avec son numéro SIRET .

Dans le cas d'une gestion concédée, les étapes d'inscription et de télédéclaration peuvent être déléguées au prestataire, selon accord entre les deux parties.

L'ensemble des informations nécessaires à la prise en main de la plateforme *ma cantine* sont disponibles via les « guides de prise en main »

---

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021573483/2024-02-01/>

# Table des matières

<b>Partie 1. La restauration différée sur ma cantine .....</b>	<b>4</b>
Informations générales.....	4
La télédéclaration : qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ? .....	4
<b>Partie 2. cas pratiques pour la gestion en restauration différée sur ma cantine : inscription, complétion du bilan et télédéclaration.....</b>	<b>5</b>
CAS PRATIQUE 1 : Je gère une cuisine centrale ainsi que l'ensemble des sites de service [gestion d'une cuisine centrale et de ses satellites].....	5
<i>Etape 1 – inscrire la cuisine centrale (via tableau de bord) via son numéro SIRET ...</i>	5
<i>Etape 2 – inscrire toutes les cantines satellites.....</i>	5
<i>Etape 3 – Renseigner le (ou les) bilan(s) puis le (ou les) télédéclarer.....</i>	6
CAS PRATIQUE 2 : Je gère un (ou plusieurs) site(s) satellite, livrés par un site de production dont je n'ai pas la gestion [Inscription et gestion d'un ou plusieurs sites satellites uniquement].....	6
<i>Etape 1. Vérifier que votre site satellite n'a pas déjà été inscrit par le gestionnaire du site de préparation. ....</i>	7
<i>Etape 2. Votre site satellite n'est pas inscrit.....</i>	7
<i>Etape 3 – inscrire toutes les cantines satellites.....</i>	7
<i>Etape 4 – Renseigner le (ou les) bilan(s) puis le (ou les) télédéclarer.....</i>	7
CAS PRATIQUE 3 : je gère un (ou plusieurs) groupe(s) de cuisines satellites livrés par une même cuisine centrale (marché spécifique) OU je gère une cuisine centrale mais je suis en mesure de télédéclarer qu'une partie des sites de service que je livre [Inscription et gestion d'un groupe de cantines satellites (d'un même marché ou d'une même commune par exemple), site par site].....	9
<i>Etape 1 – inscrire le « site de livraison fictif » :.....</i>	9
<i>Etape 2 – inscrire toutes les cantines satellites concernées par le marché ou le secteur livré .....</i>	10
<i>Etape 3 – Renseigner le bilan à l'échelle du groupe de satellites puis le télédéclarer.....</i>	10
CAS PRATIQUE 4 : Inscriptions et import du (ou des) bilan(s) d'achat via tableau csv .....	11
1. Je souhaite juste inscrire ou modifier les informations d'établissement (ajouter un gestionnaire, modifier des types de gestion).....	11
2 : Les achats en produits durables et de qualité sont différents sur chaque site, je renseigne donc les informations séparément et télédéclare à l'échelle de chaque site de service (les sites de services auront des taux EGALIM différents).....	11
3 : Je dispose du bilan total des achats qui sera réparti automatiquement sur chaque satellite en fonction du nombre de couverts de chaque site de service (chaque site de service aura les mêmes taux EGALIM).....	11
4 : Je souhaite importer mon bilan à l'échelle de chaque achat (le calcul des données EGALIM du bilan se sera ensuite automatiquement).....	11

## Partie 1. La restauration différée sur ma cantine

---

Ce guide pratique détaille les modalités d'inscription, de télédéclaration et les articulations entre les cuisines satellites et les cuisines centrales.

### 1. Informations générales

Afin de répondre aux nombreuses organisations de restauration différée (cuisine centrale, cuisines satellites, sites de préparation et/ou de service) *ma cantine* permet de distinguer 4 types de sites :

- Produit sur place les repas qu'il sert à ses convives
- Sert des repas préparés par un autre établissement (« cuisine satellite »)
- Livre des repas mais n'a pas de lieu de service en propre (« cuisine centrale » de production)
- Livre des repas et accueille aussi des convives sur place (« cuisine centrale » avec consommation sur place)

Les cuisines centrales doivent se référencer sur *ma cantine* en tant qu'établissement qui livre des repas avec ou sans lieu de consommation en propre. Chaque site servant des repas préparés par un autre établissement doit également être inscrit sur la plateforme.

La relation site livreur – site(s) livré(s) se fait via le SIRET de chaque site concerné.

\*NB : les livraisons de repas dans le cadre du portage à domicile ne sont pas prises en compte dans *ma cantine*.

**Le processus de télédéclaration sur *ma cantine* se fait en trois étapes :**

1. L'inscription du (ou des) établissement(s)
2. La complétion des achats (bilan global à l'échelle d'une cuisine centrale ou bilans séparés pour chaque site satellite)
3. **La télédéclaration du bilan** (à l'échelle de la cuisine centrale) **ou des bilans séparés** (à l'échelle de chaque satellite)

### 2. La télédéclaration : qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

La télédéclaration annuelle obligatoire sur *ma cantine* permet de dresser un « état des lieux » du secteur de la restauration collective en France. Elle permet de suivre l'application des mesures de la loi EGALIM complétée par la loi Climat et résilience dans tous les établissements de restauration collective. Elle permet aussi d'identifier les difficultés de certains acteurs pour atteindre ces objectifs afin de mettre en place un accompagnement dédié.

Il existe deux modes de saisie des valeurs d'achat :

- La saisie simplifiée : les valeurs totales d'achat ventilées en 9 champs obligatoires et un champ optionnel
- La saisie détaillée : les valeurs par catégories et familles de produits (76 champs obligatoires et 24 champs optionnels)

La matrice des données à déclarer recense l'ensemble des champs à compléter selon le mode de déclaration choisi. À terme, les restaurants collectifs de plus de 200 repas par jour devront transmettre chaque année une déclaration détaillée.

La déclaration simplifiée est possible pour toutes les restaurations collectives jusqu'en 2025 (sur les données d'achat 2024). Arrêté<sup>2</sup> du 14 septembre 2022 fixant les modalités de transmission par les gestionnaires de restaurants collectifs des données nécessaires à l'établissement du bilan statistique annuel mentionné au V de l'article L. 230-5-1 du code rural et de la pêche maritime – Légifrance

### Bon à savoir !

Dans le cas où le système de restauration est géré par une même structure avec plus de 5 sites satellites livrés, l'inscription de la cuisine centrale et des cuisines satellites peut se faire via l'outil d'import tableur csv. Si vous êtes dans ce cas, voir partie 4 « Inscriptions et import du (ou des) bilan(s) d'achat via tableur csv »

## Partie 2. Cas pratiques pour la gestion en restauration différée sur ma cantine : inscription, complétion du bilan et déclaration

Il existe trois principaux cas pratiques pour la gestion d'une cuisine centrale (production ou production et service) et/ou de lieu(x) de service. Si vous ne vous retrouvez dans aucun de ces 3 cas, veuillez nous contacter à l'adresse [support-egalim@beta.gouv.fr](mailto:support-egalim@beta.gouv.fr)

### CAS PRATIQUE 1 : Je gère une cuisine centrale ainsi que l'ensemble des sites de service [gestion d'une cuisine centrale et de ses satellites]

#### Etape 1 – Incrire la cuisine centrale (via tableau de bord) via son numéro SIRET

Veiller à bien renseigner :

- Le mode de restauration : cuisine centrale de production ou cuisine centrale avec consommation sur place
- Le nombre moyen de couverts par jour sur place (uniquement si consommation sur place) et le nombre total de couverts par an
- Le nombre de sites livrés (« satellites »)
- La catégorie de secteur et le secteur d'activité

#### Etape 2 – Incrire toutes les cantines satellites

Bien renseigner, pour chaque lieu de service :

- Le SIRET du lieu de service
- Le mode de restauration : « sert des repas préparés par un autre établissement »

<sup>2</sup> Arrêté du 14 Septembre 2022 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046335035>

- Le SIRET de la cuisine centrale produisant pour ce lieu de service
- La catégorie de secteur et le secteur d'activité (si possible, renseigner un seul secteur par lieu de service)

Ces éléments sont indispensables pour s'assurer que chaque établissement existe juridiquement pour la bonne réalisation de la télédéclaration des données d'achats.

### **Etape 3 – Renseigner le (ou les) bilan(s) puis le (ou les) télédéclarer**

#### **Option 1 : Renseigner un seul bilan à l'échelle de la cuisine centrale et le télédéclarer.**

La télédéclaration du bilan concernera l'ensemble des sites satellites. Cette solution permet à ce que l'ensemble des satellites répondent à l'obligation de transmission des données d'achat EGalim.

Afin de permettre, le cas échéant, de renseigner à l'échelle de chaque satellite des mesures de gaspillage alimentaire par exemple, deux options s'offrent à vous :

- **Saisir le bilan sur l'ensemble des mesures EGalim** (approvisionnements, gaspillage, menus végétariens, substitution des plastiques, information des convives).

Cette option est préconisée si vous disposez des données EGalim centralisées à la maille du groupe de satellites livrées.

- **Saisir le bilan des données d'approvisionnement seulement.**

Cette option permet de télédéclarer de manière groupée les données d'approvisionnement, mais de laisser la possibilité à chaque site satellite de renseigner leurs données relatives aux autres mesures de la loi EGalim. Le cas échéant, chaque gestionnaire de sites satellites peut être rattaché en co-gestionnaire de la page internet du (ou des) site(s) satellite(s) concernée(s).

**Option 2 : Renseigner et télédéclarer des bilans distincts, à l'échelle de chaque site satellite.** Dans ce cas, il y aura un bilan télédéclaré par site satellite. Cette option est à préconiser dans le cas où une cuisine centrale livre plusieurs « groupes » de satellites, avec des données d'achat (et donc des taux en produits EGalim) différents selon les satellites. Cette option nécessite de faire une télédéclaration distincte pour chaque satellite (car un bilan distinct par satellite)

#### **Bon à savoir !**

Dans ce cas de figure, deux possibilités s'offrent à vous :

Dans le cas où vous avez les données d'achat à l'échelle de chaque satellite (ou que vous avez fait vous-même une répartition des achats pour chaque satellites) : importer les bilans par satellite via un même fichier tableur .csv.

Dans le cas où vous avez deux ou trois « groupes » de cuisines satellites (différents marchés, ou communes, avec des taux EGalim propres), vous pouvez télédéclarer par « groupes de satellites » en créant une cuisine centrale « fictive », par exemple sur le SIRET de la commune auquel sera rattaché l'ensemble des satellites de la commune : voir cas pratique 3

## **CAS PRATIQUE 2 : Je gère un (ou plusieurs) site(s) satellite(s), livrés par un site de production dont je n'ai pas la gestion**

[Inscription et gestion d'un ou plusieurs sites satellites uniquement]

Chaque cuisine satellite doit s'inscrire avec son propre numéro SIRET et se rattacher à la cuisine centrale livreuse (également inscrite sur *ma cantine*).

**Etape 1. Vérifier que votre site satellite n'a pas déjà été inscrit par le gestionnaire du site livreur.**

Dans le cas où le gestionnaire du site de préparation a déjà inscrit votre ou vos satellites, tant mieux, vous pouvez passer directement à l'étape 4 !

**Etape 2. Votre site satellite n'est pas inscrit**

Se rapprocher du gestionnaire de la cuisine centrale afin qu'il vous transmette le numéro SIRET renseigné lors de son inscription sur *ma cantine*. Si la cuisine centrale n'est pas inscrite, nous vous invitons à contacter le gestionnaire afin qu'il procède à son inscription.

**Etape 3 – Incrire toutes les cantines satellites**

Bien renseigner, **pour chaque lieu de service** :

- Le SIRET du lieu de service
- Le mode de restauration : **sert des repas préparés par un autre établissement**
- Le SIRET de la cuisine centrale produisant pour ce lieu de service
- La catégorie de secteur et le secteur d'activité (si possible, renseigner un seul secteur par lieu de service)

Ces éléments sont indispensables pour s'assurer que chaque établissement existe juridiquement pour la bonne réalisation de la télédéclaration des données d'achat.

Si un ou plusieurs sites de services sont déjà créés, demandez l'accès à l'établissement afin de le rejoindre et d'y être associé en tant que gestionnaire. Cela enverra un courriel à la personne ayant créé l'établissement sur *ma cantine* pour qu'elle puisse accepter votre demande.

**Etape 4 – Renseigner le (ou les) bilan(s) puis le (ou les) télédéclarer**

**Option 1** : la télédéclaration de mon (ou mes) site(s) satellite est faite directement pas le gestionnaire du site livreur. Dans ce cas de figure, la télédéclaration des approvisionnements de votre site satellite est automatique, vous n'avez rien à faire !

**Bon à savoir !**

Il est fort probable que le gestionnaire du site livreur ait télédéclaré uniquement les données d'approvisionnement. Or, le bilan et l'affiche en ligne peut intégrer également des informations sur la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore les menus végétariens : vous pouvez ajouter ces détails à l'échelle de votre (ou vos) satellite(s) indépendamment !

**Option 2 :** le gestionnaire du site livreur vous a transmis les données d'achat de votre (ou vos) site(s) satellite(s). Dans ce cas, c'est à vous de renseigner les bilans et de les déclarer, indépendamment du site livreur ! Cette option nécessite de faire une déclaration distincte pour chaque satellite (car un bilan distinct par satellite)

**Bon à savoir !**

Vous pouvez importer les bilans séparément, pour chaque satellite, via le formulaire du tableau de bord. Si vous avez plusieurs sites satellites, vous pouvez importer les bilans via un fichier tableur csv (une ligne par site - **voir partie 4**)

**CAS PRATIQUE 3 : Je gère un (ou plusieurs) groupe(s) de cuisines satellites livrés par une même cuisine centrale (marché spécifique)**  
**OU je gère une cuisine centrale mais je suis en mesure de déclarer qu'une partie des sites de service que je livre**

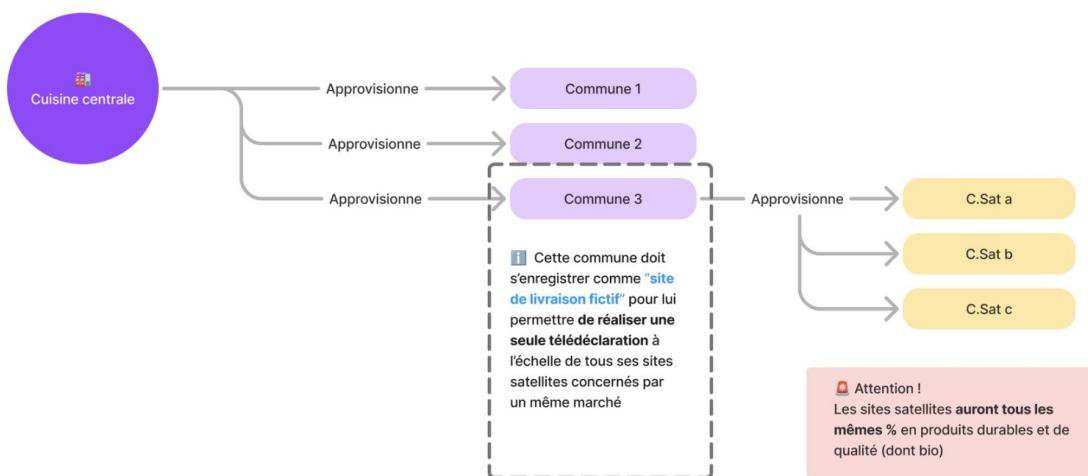
[Inscription et gestion d'un groupe de cantines satellites (d'un même marché ou d'une même commune par exemple), site par site]

Actuellement, *ma cantine* ne permet pas à un gestionnaire de cuisine centrale de faire plusieurs déclarations par groupes de sites satellites. La solution préconisée est de créer un "site de livraison fictif" via lequel il sera possible de renseigner un bilan commun à chaque groupe de sites satellites, pour ainsi faire une déclaration commune à chaque groupe !

Un gestionnaire de cuisine centrale peut créer plusieurs "sites de livraison fictifs" afin de faire une déclaration par marché (et donc une déclaration sur un groupe de sites satellites)

### Création d'un "site de livraison fictif" pour la déclaration groupée d'un ensemble de sites satellites

Exemple : Pour une commune avec plusieurs sites satellites concernés par un même marché de restauration.



**Cas d'illustration :** une cuisine centrale\* livre plusieurs communes sur des marchés différents. La structure livreuse dispose donc des données d'achat par commune (marché). Il s'agira ainsi de créer un « site de livraison fictif » par commune cliente. Chaque commune pourra ainsi rattacher ses satellites à ce site de livraison fictive et saisir de façon centralisée les données d'achat sur l'ensemble de ses cantines. Elle devra néanmoins lister l'ensemble des sites desservis et rattacher chacun de ces sites au SIRET du « site de livraison fictif »

\*par exemple, cuisine centrale gérée par un SIVU en direct ou dont la gestion est déléguée à une entreprise de restauration, traiteur.

## **Etape 1 – Incrire le « site de livraison fictif » :**

Veiller à bien renseigner :

- Le SIRET : **numéro SIRET de la commune, ou de l'entité légale responsable d'un unique marché qui concerne le groupe de satellites**
- Le mode de restauration : Mon établissement... : **livre des repas mais n'a pas de lieu de service en propre**
- Le nombre total de couverts par an : **nombre total de couverts annuels sur l'ensemble des sites satellites concernés**
- Le nombre de lieux de service concernés (« cantines satellites »)

## **Etape 2 – Incrire toutes les cantines satellites concernées par le marché ou le secteur livré**

Bien renseigner, **pour chaque lieu de service** :

- Le SIRET du lieu de service
- **Le mode de restauration : « sert des repas préparés par un autre établissement »**
- **Le SIRET du « site de livraison fictif »**
- La catégorie de secteur et le secteur d'activité (si possible, renseigner un seul secteur par lieu de service)

Ces éléments sont indispensables pour s'assurer que chaque établissement existe juridiquement, pour la bonne réalisation de la télédéclaration « groupée » des données d'achat.

**Si un ou plusieurs sites de services sont déjà inscrits sur ma cantine**, demandez l'accès à l'établissement afin de le rejoindre et d'y être associé en tant que gestionnaire. Cela enverra un courriel à la personne ayant créé l'établissement sur *ma cantine* pour qu'il puisse accepter votre demande. Si vous n'avez pas de réponse, veuillez contacter l'adresse [support-egalim@beta.gouv.fr](mailto:support-egalim@beta.gouv.fr)

## **Etape 3 – Renseigner le bilan à l'échelle du groupe de satellites puis le déclarer**

**Renseigner un seul bilan à l'échelle du groupe de satellites et le déclarer.** La télédéclaration concernera l'ensemble des sites satellites du groupe et permet à ce que l'ensemble des satellites répondent à l'obligation de transmission des données d'achat EGALIM (en accord avec l'obligation légale de télédéclaration à la maille du lieu de service).

Afin de permettre, le cas échéant, de renseigner à l'échelle de chaque satellite des mesures de gaspillage alimentaire par exemple, deux options s'offrent à vous :

- **Saisir le bilan sur l'ensemble des mesures EGALIM** (approvisionnements, gaspillage, menus végétariens, substitution des plastiques, information des convives).

Cette option est préconisée si vous disposez des données EGALIM centralisées à la maille du groupe de satellites livrées.

- **Saisir le bilan des données d'approvisionnement seulement.**

Cette option permet de déclarer de manière groupée les données d'approvisionnement, mais de laisser la possibilité à chaque site satellite de renseigner leurs données relatives aux autres mesures de la loi EGALIM. Le cas échéant, chaque gestionnaire de sites satellites peut être rattaché en co-gestionnaire de la page internet du (ou des) site(s) satellite(s) concernée(s).

#### **CAS PRATIQUE 4 : Inscriptions et import du (ou des) bilan(s) d'achat via tableau .csv**

1. Je souhaite juste inscrire ou modifier les informations d'établissement (ajouter un gestionnaire, modifier des types de gestion)

- Importer et/ou mettre à jour plusieurs établissements sans données d'achat**  
Permet de créer et/ou modifier ses cantines

2. Les achats en produits durables et de qualité sont différents sur chaque site, je renseigne donc les informations séparément et déclare à l'échelle de chaque site de service (les sites de services auront des taux EGALIM différents)

- Importer et/ou mettre à jour plusieurs établissements avec bilan simple des achats**
- Importer et/ou mettre à jour plusieurs établissements avec bilan détaillé des achats**  
Permet de renseigner plusieurs bilans des achats (un bilan = un site = une ligne)

3. Je dispose du bilan total des achats qui sera réparti automatiquement sur chaque satellite en fonction du nombre de couverts de chaque site de service (chaque site de service aura les mêmes taux EGALIM)

- Importer et/ou mettre à jour une ou plusieurs cuisine(s) centrale(s) avec bilan simple des achats, sans renseigner les achats à l'échelle des satellites**
- Importer et/ou mettre à jour une ou plusieurs cuisine(s) centrale(s) avec bilan détaillé des achats, sans renseigner les achats à l'échelle des satellites**

Ces deux options permettent de renseigner des bilans « groupés » à l'échelle de plusieurs sites livreurs (ou site de livraison fictif). Pas besoin de rentrer les bilans sur les lignes qui concernent les satellites : les valeurs renseignées seront automatiquement ventilées par satellite. Attention, l'ensemble des sites satellites auront les mêmes taux EGALIM.

4. Je souhaite importer mon bilan à l'échelle de chaque achat (le calcul des données EGalim du bilan se sera ensuite automatiquement)

**-Importer des achats**

Permet d'importer des achats sur une ou plusieurs cantines. Si tous les achats de l'année sont renseignés, le bilan se calculera automatiquement sur la ou les cantines concernées, il ne restera « plus qu'à » déclarer !

Vous ne retrouvez pas votre cas dans cet article ?

Ecrivez-nous à: support-egalim@beta.gouv.fr pour alimenter ce guide.

N'hésitez pas à vous inscrire à nos prochains webinaires [ici](#).



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**ma  
can  
tine**